

LABEL RSE SECTORIEL

Devenez un Grossiste en boissons Engagé



Le label RSE des entreprises qui agissent

**POUR UNE CROISSANCE DURABLE, EQUILBRÉE,
RESPECTUEUSE DES HOMMES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

La **RSE**, l'avenir de l'entreprise durable

La RSE désigne **la responsabilité sociétale des entreprises**.

Elle symbolise la capacité de l'entreprise à contribuer à la durabilité, à produire des biens ou des services tout en maintenant une empreinte écologique et une contribution sociale compatibles avec un développement soutenable, local, global, présent et futur. Il s'agit, pour les entreprises, de contribuer au bien commun à l'échelle de leur activité.

Convaincue qu'il fallait faire évoluer les pratiques collectivement tout en prenant en compte les attentes de toutes les parties prenantes, la Fédération Nationale des Boissons a développé, dès 2015, un outil basé sur une approche sectorielle, dédié aux distributeurs-grossistes en boissons.



C'est ainsi que le label RSE Grossiste en boissons Engagé est né.



Un label RSE sectoriel engageant et accessible à tous !

Le label Grossiste en boissons Engagé est avant tout un outil pratique, opérationnel et adapté aux spécificités de la profession. Développé avec des entreprises représentatives de la profession et toutes les parties prenantes du secteur, il est conçu pour tenir compte de la diversité des organisations et tailles d'entreprises et leur permettre de répondre aux grands enjeux sociétaux actuels.

Basé sur un référentiel d'exigences inspirées de la norme ISO 26000 et adaptées aux TPE-PME, il permet de faire évoluer les pratiques de la profession tout en reconnaissant l'engagement des entreprises. Il est conçu pour accompagner et faciliter, pas à pas, la transformation écologique, énergétique et sociale des entreprises.

À qui s'adresse t'il ?

Le label atteste du niveau de maturité des entreprises en matière de RSE en y intégrant les spécificités des activités du **distributeur-grossiste en boissons**.

Critères d'éligibilité



Être adhérent de la FNB
*à jour de cotisation
lors de la demande*



Être certifié Bio



**S'engager à communiquer
sur sa démarche
et la labellisation**



**Avoir effectué
un parcours
de formation initial**

Comment l'obtenir ?

Le label est attribué après un **audit** d'évaluation de la conformité des entreprises, **effectué par un organisme tiers indépendant**, ECOCERT Environnement, selon un référentiel d'exigences.

L'entreprise s'engage sur un cycle à 3 ans, composé de 3 audits à réaliser tous les 12 mois, afin de lui permettre de préciser son ambition et adapter son plan de progrès.

L'évaluation du niveau de maturité de l'entreprise s'appuie sur une revue documentaire et la réalisation de l'audit sur site, dans le respect d'un processus de labellisation spécifique et en fonction du profil de l'entreprise.

Afin d'être labellisée, l'entreprise doit obtenir une note supérieure à 50%. Cette dernière est calculée sur la base de la moyenne des notes par exigence. Pour chaque exigence du référentiel, le degré de maturité de l'entreprise est évalué selon une échelle à 4 niveaux :

D

Je ne maîtrise pas le sujet
(minimum réglementaire)

C

J'ai pris en compte
partiellement le sujet, initié
quelques actions mais peu
formalisé

B

Je mène des actions
régulières sur le sujet
et suis leur avancement

A

Je pilote totalement
le sujet, améliore
continuellement mes
performances et obtiens
de très bons résultats

5 engagements déclinés en 28 exigences



Agir en partenaire de confiance

Au-delà de sa conformité à la réglementation, l'entreprise engagée doit se développer dans le respect de pratiques éthiques et loyales, dialoguer avec ses parties prenantes et communiquer sur ses objectifs et résultats.



Préserver les ressources et agir en faveur de l'économie circulaire

L'entreprise s'engage à développer son offre de produits & services en favorisant le Réemploi, le Recyclage et la Réduction.



Réduire l'empreinte carbone de nos activités

L'entreprise réduit ses émissions de Gaz à Effet de Serre et contribue à la lutte contre le changement climatique.



Être un employeur responsable

La santé, la sécurité, la diversité, l'égalité professionnelle, le développement des talents sont au cœur de la gestion des ressources humaines de l'entreprise.



Renforcer notre ancrage territorial

Acteur clef du développement économique des territoires, l'entreprise adopte un comportement citoyen vis-à-vis de sa communauté et participe à la vie éducative, culturelle et associative de celui-ci.



Agir en partenaire de confiance

1 L'entreprise connaît la réglementation applicable à son activité et s'assure de sa conformité

Suivi & pilotage à l'aide d'une grille de conformité et de procédures adaptées qui garantissent que les exigences réglementaires sont transcrites et respectées au sein de l'organisation.

2 L'entreprise dialogue avec ses parties prenantes

Réalisation d'une cartographie qualifiée des parties prenantes, organisation des modalités de dialogue et traçabilité des échanges.

3 L'entreprise pilote sa démarche d'amélioration continue

Désignation d'un ou plusieurs référent(s) RSE, définition d'objectifs de progrès et d'indicateurs associés, suivi des résultats et animation auprès des instances de décision.

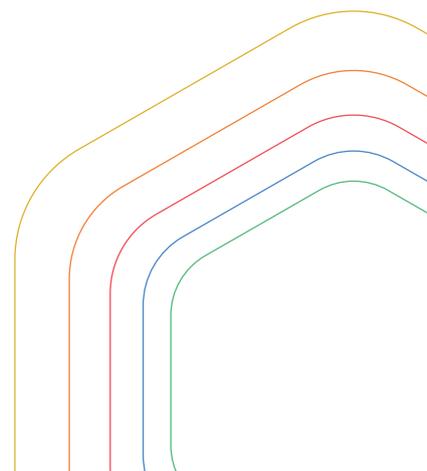
4 L'entreprise formalise et communique ses engagements

Valorisation des engagements et progrès observés sur les supports de communication de l'entreprise ; publication de données chiffrées et régulièrement mises à jour.

5 L'entreprise développe ses activités dans le respect de pratiques loyales et éthiques

Mise en place d'actions visant à garantir une concurrence loyale, le respect de pratiques éthiques et la lutte contre la corruption ; et à prévenir tout type de fraude à caractère commercial.

Sensibilisation et formation des collaborateurs, identification des risques, mise en place d'une charte de bonne conduite et d'un système d'alerte interne.





Préserver les ressources et agir en faveur de l'économie circulaire

6 L'entreprise s'engage à favoriser et faire la promotion des emballages réemployés et réutilisés

Valorisation dans les offres, argumentaires de vente, supports commerciaux, opérations de promotion et politiques tarifaires engagées.

7 L'entreprise s'engage à développer la part de vente des produits issus d'une démarche responsable dans son offre produits

Valorisation dans les argumentaires, supports commerciaux, opérations de promotion et politiques tarifaires. Respect de la réglementation sur les allégations environnementales.

8 L'entreprise privilégie le recours à l'installation de matériel professionnel éco conçu, issu de la réparation et du réemploi

Proposition de matériels professionnels éco-conçus ou dits « de seconde vie », mise en place d'un service de réparation afin de lutter contre l'obsolescence programmée. L'entreprise encourage le recours à ce type de matériels, au travers notamment de sa politique d'investissement et des accords/conventions de partenariat avec les prestataires et fournisseurs.

9 L'entreprise agit en faveur de la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets issus de ses activités directes

Identification des déchets générés par l'entreprise, sensibilisation des collaborateurs & communication sur site, mise en place de filières de recyclage pour chaque type de déchets et recherche d'alternatives visant à réduire la quantité de déchets produits.

10 L'entreprise s'engage à accompagner et faciliter la gestion des déchets issus des activités de ses clients en vue d'améliorer le recyclage des emballages boissons

Mise en place de services visant à participer à la collecte des emballages à usage unique auprès des établissements CHR en vue de leur recyclage, argumentaire pour promouvoir ces services, formation des équipes, suivi des réalisations.

11 L'entreprise s'engage dans une politique d'achats généraux responsables

Formalisation d'une politique d'achats généraux responsables et d'indicateurs de suivi, formation des collaborateurs en vue de développer des pratiques en faveur d'une consommation adaptée et plus sobre.





Réduire l'empreinte carbone de nos activités

12 L'entreprise effectue un Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre et définit sa trajectoire de réduction

Réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre (scope 1 à 3) et définition d'une trajectoire de réduction de son impact climat. Publication des résultats et progrès observés. Engagement dans différents programmes de type Objectif CO2, FRET 21, programme EVE.

13 L'entreprise s'engage à réduire l'empreinte GES des activités d'approvisionnement

Définition d'objectifs de réduction spécifiques, incitation à privilégier, pour l'achat de prestations logistiques, des fournisseurs engagés et à mettre en place des groupes de travail interprofessionnels.

14 L'entreprise s'engage à réduire ses consommations d'énergie sur site

Formation des équipes, suivi des consommations énergétiques à l'aide d'indicateurs dédiés, définition d'un plan de sobriété et publication des résultats.

15 L'entreprise pilote et optimise ses tournées de livraison

Incitations à l'optimisation des commandes et fréquences de livraison, suivi des objectifs par la mise en place d'indicateurs dédiés.

16 L'entreprise agit pour réduire l'empreinte environnementale de son activité de distribution

Définition d'un plan de réduction spécifique, intégrant les énergies alternatives ; formation de l'ensemble du personnel roulant à l'éco conduite.

17 L'entreprise agit pour réduire l'empreinte environnementale de son activité sur site

Définition d'un plan de réduction spécifique ; réalisation d'actions de sensibilisation et de formation à destination des collaborateurs concernés.





Être un employeur responsable

18 L'entreprise agit en faveur de l'égalité professionnelle

Les principes clefs de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes sont respectés ; des indicateurs de suivi sont définis et adossés à des objectifs de progrès.

Des actions sont initiées visant à améliorer l'accès des femmes et des hommes à des emplois à faible représentation de l'autre sexe.

Des actions de formation/sensibilisation/prévention sur la thématique sont mises en œuvre.

19 L'entreprise s'engage à promouvoir l'égalité des chances pour tous, que ce soit en matière de diversité ou d'accès aux postes aux personnes en situation de handicap

Mise en place d'indicateurs de suivi adossés à des objectifs de progrès, collaboration avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire ; charte de bonnes pratiques « Inclusion et diversité », adaptation des organisations et postes de travail, parrainage de jeunes issus des réseaux d'éducation prioritaire ou personnes éloignées de l'emploi, formation et sensibilisation des salariés, participation à des opérations de sensibilisation (Duo Day...).

20 L'entreprise met en place une démarche de prévention des risques professionnels visant à améliorer, de façon continue, sa performance en matière de santé et sécurité au travail et, plus globalement de qualité de vie au travail

L'évaluation des risques professionnels est pilotée à l'aide d'indicateurs spécifiques ; un référent « Santé-sécurité/risques professionnels » est désigné ; des réflexions en matière d'investissements matériels, d'adaptation des postes de travail sont engagées et des innovations testées en faveur d'une diminution de l'exposition aux risques et d'un maintien durable dans l'emploi.

21 L'entreprise s'attache à valoriser et former les équipes, par la mise en place d'une politique d'évolution des compétences favorisant l'employabilité, l'adaptation et l'expertise des équipes.

Mise en place d'une véritable politique de gestion des compétences avec des objectifs de progrès, qui intègre la dimension de parcours professionnel, de gestion de carrière, de management des potentiels et de la « fin de carrière » des séniors.

Existence de dispositifs favorisant les mobilités internes par le biais d'évaluation des compétences transposables, développement du recours à l'alternance.

22 Le dialogue social tient une place majeure dans le fonctionnement de l'entreprise

Pour le promouvoir, différentes actions sont mises en place en lien avec les représentants du personnel et les salariés sur les thématiques clefs (consultation des salariés par tout moyen, création de dispositifs pour le droit d'expression directe et collectif, formation des élus du CSE, mise en place d'une charte du dialogue social dans l'entreprise...).

23 L'entreprise mobilise ses collaborateurs dans la démarche RSE

Plan de formation et actions de sensibilisation sur la RSE et ses enjeux pour l'entreprise, ateliers métiers spécifiques, animation de groupes de travail sur des sujets transversaux, boîte à idées, comité RSE, séminaire annuel...



Renforcer notre ancrage territorial

24 L'entreprise a défini sa politique d'ancrage territorial et contribue activement à la sensibilisation aux pratiques responsables dans sa sphère d'influence

Formalisation des priorités et objectifs, organisation d'instances de concertation et de dialogues thématiques, désignation d'un référent, soutien aux infrastructures et initiatives locales (partenariat, mécénat, soutien financier), sensibilisation des clients et consommateurs (consommation responsable, santé, tri, gaspillage...).

25 L'entreprise contribue à faire connaître ses métiers sur son territoire

Portes ouvertes, participation à des jobs dating locaux, intervention sur des programmes de formation auprès des publics scolaires, participation à des salons dédiés à l'emploi, à des opérations portes ouvertes autour de la découverte des métiers.

26 L'entreprise soutient et contribue au développement de la vie associative locale

Développement d'actions de type parrainage et mécénat, implication dans la vie économique locale et collaboration avec des structures et services d'aide par le travail (ESAT, CAT) ; contribution des salariés au choix des financements.

27 L'entreprise agit en matière de prévention des nuisances sonores de ses activités

Identification des sources de nuisances à l'entrepôt et mise en place d'un plan d'actions pour les réduire : charte Certibruit, mise en place de comités riverains, études de bruit communiquées...

28 L'entreprise agit en matière de prévention des pollutions sur site

Mise en place d'un programme de maîtrise des risques (rétentions, exercices, maintenance préventive...) et d'indicateurs de suivi.



Des services pour accompagner la labellisation



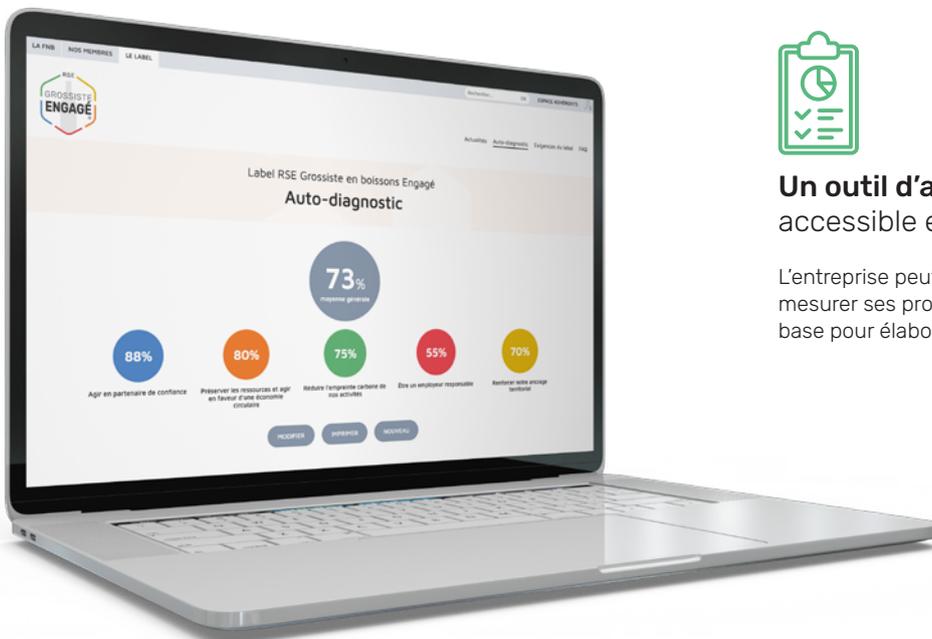
Un guide méthodologique
pour accompagner les adhérents
qui souhaitent se lancer dans
la démarche.

Ce guide a été conçu pour fournir à l'entreprise
toutes les informations utiles pour comprendre les
exigences et mettre en place la démarche pas à
pas en vue d'être reconnue conforme au référentiel
d'exigences Grossiste en boissons Engagé.



Un outil d'auto-évaluation
accessible en ligne.

L'entreprise peut ainsi tester son niveau de maturité,
mesurer ses progrès dans le temps et disposer d'une
base pour élaborer son plan d'actions.



AUTO-ÉVALUATION

www.fnb-info.fr/label/auto-diagnostic



ESPACE LABEL

www.fnb-info.fr/label



Un programme de formation complet et modulable.

- Un parcours initial pour accompagner l'entrée dans la démarche et garantir une parfaite compréhension des enjeux et des exigences associées à la mise en place de la démarche de labellisation
- Une offre de formation complémentaire pour accompagner le développement des compétences dans le temps
- Chaque module prévoit des apports méthodologiques, des outils et des ateliers de mise en pratique.



Un espace dédié

au label Grossiste en boissons Engagé pour valoriser les engagements de la profession.



Des webinaires

réguliers pour faciliter l'échange d'expériences ou de bonnes pratiques.



Des ressources thématiques

mises à disposition des membres de la FNB pour progresser sur des sujets clés.

4 bonnes raisons de s'engager



Créer de la valeur

La démarche inscrit les entreprises dans une logique de performance globale : gagner en compétitivité, proposer une offre éco-responsable, anticiper les évolutions réglementaires, développer le capital humain et enrichir le dialogue social, valoriser l'offre de services, réaliser des économies et participer à la dynamisation du commerce local.



Valoriser son engagement sociétal

L'audit d'évaluation, réalisé par un Organisme Tiers Indépendant est un gage de robustesse, de crédibilité des actions conduites et de transparence tant en interne, qu'en externe. Le label permet de bénéficier d'outils de promotion pour faire connaître ses engagements et réalisations et attirer de nouveaux talents.



Améliorer ses pratiques pas à pas

Cette démarche RSE est ciblée sur les enjeux métiers. Elle permet d'identifier les actions concrètes à mettre en œuvre et définir un plan de progrès continu. Le référentiel constitue un outil d'aide à la transformation des pratiques, répondant aux besoins des entreprises d'être guidées. L'audit annuel permet également de challenger les pratiques et d'identifier des voies de progrès opérationnelles.

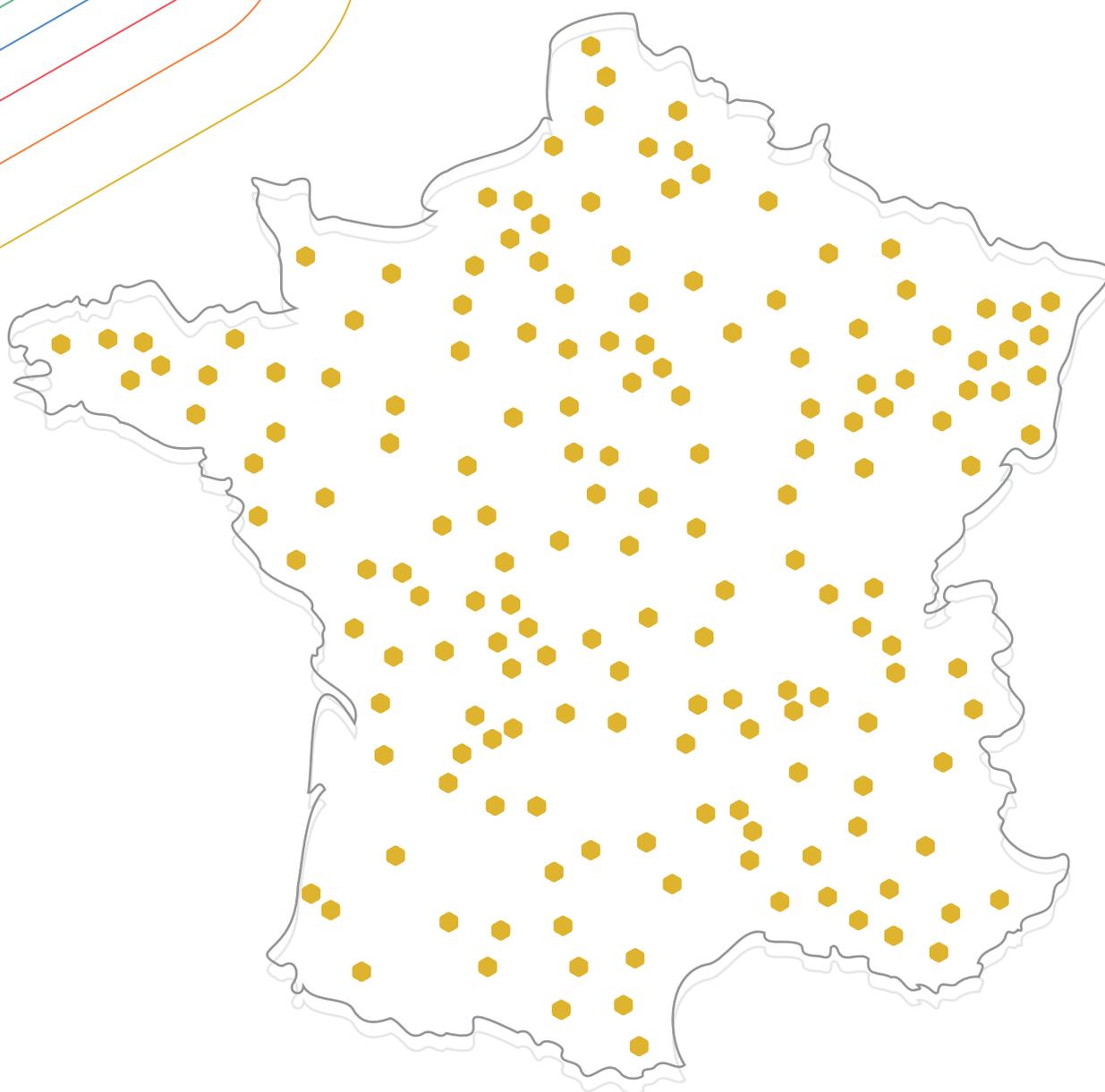


Être accompagné dans le temps

Un parcours de formation sur mesure est prévu pour permettre d'embarquer les équipes, lancer et structurer le projet en vue d'obtenir la labellisation. L'offre de formation est élaborée de façon à permettre à l'entreprise candidate de moduler ses actions en fonction des besoins de développement des compétences de chaque collaborateur.

De nombreuses entreprises déjà engagées

Vous aussi, rejoignez la communauté
des Grossistes engagés !



VOIR LA CARTE
ET DÉCOUVRIR
LES NOMBREUX
TÉMOIGNAGES





Pour **en savoir plus** sur le label **Grossiste en boissons Engagé**

WWW.GROSSISTE-ENGAGE.FR



Grossiste en boissons Engagé

49 rue de la Glacière – 75013 Paris

contact@grossiste-engage.fr

Tél. +33 (0)1 45 87 21 41